

**Zeitschrift:** Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire  
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

**Herausgeber:** Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

**Band:** 143 (2001)

**Heft:** 5

**Vorwort:** Editorial

**Autor:** Ceppi, Anne

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Chers Collègues

A l'heure où nous remettons en question la structure actuelle de la SVS et où l'on devient malheureusement de plus en plus individuel dans notre profession, où l'engagement personnel du vétérinaire, des sections régionales et spécialisées se fait souvent rare, on peut se demander, en tant que membre et surtout membre étudiant, ce qui se cache derrière cette structure et quels sont au fond les avantages d'une telle société.

Autrefois, en tant que jeune vétérinaire diplômée, la question ne se posait pas pour moi, s'il valait la peine ou non de faire partie de notre société mère. C'était le cursus habituel, les cotisations plus ou moins supportables, j'étais même fière d'être membre. Avec les années, les cotisations qui augmentaient et devenaient de plus en plus lourdes pour mon budget d'*assistant* (on sait en effet que le salaire d'*assistant* reste bien souvent un salaire d'*assisté*...), la question de la véritable utilité d'en faire partie commençait à se poser.

Puis j'ai été élue par l'assemblée des délégués pour être membre du comité.

Dès la première séance, j'ai réalisé combien le spectre d'activités de la SVS était grand et *varié*. J'ai réalisé l'importance de l'engagement de son président, son comité et du secrétariat. J'ai compris le rôle que devraient tenir les sections et bien sûr, last but not least, VOUS, les membres. Par contre, il était également facile de voir les difficultés auxquelles elle était confrontée, dues en partie à la grande diversité de l'activité de ses membres mais aussi à cause d'un immobilisme, apparemment moderne, de la plupart des sections.

Devenant de plus en plus proche et forcément plus concernée par le travail à fournir, j'ai rapidement reconnu aussi l'importance de la SVS au niveau politique. «La politique», me direz-vous, «qu'est-ce que ça nous rapporte?» C'est certainement ce qui est difficile à saisir pour le vétérinaire praticien (ou non) que nous sommes, puisque nous n'en retirons que rarement un avantage direct, personnel.



C'est justement tout un corps de métier, le nôtre, qui est représenté par la SVS. On a souvent de la peine à imaginer tous les secteurs où notre profession peut exercer effectivement une influence, et cela, par le biais de la SVS. On ne citera que quelques exemples récents: entre autres l'initiative «pour un meilleur statut juridique des animaux», l'enquête de la Commission de la concurrence (WEKO) sur les médicaments vétérinaires, la prise de position de la SVS pour la révision de l'ordonnance concernant la législation vétérinaire, sa présence accrue à l'étranger, notamment au sein de la FVE, ou par le biais de l'assurance qualité.

Les activités de la SVS ne permettent pas de dire «j'ai donné 470.–, j'en veux pour mon argent...». Quoiqu'il advienne de la structure de la SVS, elle devra continuer d'exercer un rôle assurément dirigé vers le futur, avec un esprit visionnaire, une présence croissante sur le plan politique, et dont le but est la reconnaissance de notre profession, qui est riche et dont il faut être fier, au service de la santé animale et publique. ec mes meilleures salutations.

Avec mes meilleures salutations

Dr Anne Ceppi, membre du  
comité de la SVS